

PRÉAVIS N° : 77/25

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 80'000.— pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535).

CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 77/25 s'est réunie le mercredi 4 juin 2025 à 19h00 à la salle Mazan. Elle était composée des conseillères et conseiller suivants :

Madame Catarina SOARES (PS), Madame Cristina VITORINO (PLR), Madame Sylvie DISERENS (EM), Madame Laetitia SEITENFUS (V) et Monsieur Ivo DOMINGUES (rapporteur, PS).

Madame Michelle GRANDJEAN, membre de la COGEFIN, a également assisté à la séance de la commission.

La commission tient à remercier Monsieur le Municipal Gzim RAMA pour sa présence à la séance et pour les explications données lors de celle-ci. Voici les éléments principaux énoncés qui font partie de l'objet du préavis 77/25.

Description du projet

Dans le cadre des travaux d'entretien routier entrepris par la DGMR sur l'Avenue du Bussy (RC 535), la Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour rénover et élargir le trottoir actuel, qui est détérioré et ne peut pas être entretenu convenablement lors des périodes hivernales en raison de sa largeur actuelle. L'objectif est de renforcer la sécurité des usagers qui empruntent ce tronçon. Le trottoir répondait aux normes de l'époque de sa construction mais n'est plus conforme aux normes actuelles. À noter que ce trottoir sera utilisé régulièrement avec le développement prévu de l'école Agrilogie Grange-Verney dans quelques années. Ces travaux de sécurisation sont donc nécessaires pour assurer un accès sécurisé aux habitants ainsi qu'à l'école.

Les travaux, prévus sur une longueur de 150 mètres, permettront d'élargir le trottoir actuel à une largeur de 1,50 mètre, ce qui est conforme aux normes actuelles et permettra à un véhicule d'entretien de la commune d'assurer un déneigement adéquat. Le trottoir sera élargi du côté du talus et non sur la partie routière, qui appartient entièrement au domaine public. L'infrastructure souterraine sous le trottoir étant en bon état, et les contraintes connues (différents couvercles, candélabres existants, et armoire électrique) ayant déjà été résolues, les travaux pourront être effectués avec un montant forfaitaire, ce qui permettra leur exécution sans surprises tout en respectant le budget alloué.

Aspects financiers

Pour financer ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 80'000.-, selon le tableau de regroupement des coûts ci-dessous.

Désignation	Coût CHF TTC
Installation de chantier	5'700.-
Démolitions et démontages	3'300.-
Terrassement et renforcement du coffre	16'800.-
Bordures et pavés	32'100.-
Revêtements bitumineux	22'100.-
TOTAL CHF TTC	80'000.-

Une demande d'offres a été adressée à trois entreprises afin de comparer les prix. Les différentes offres sont relativement proches. L'entreprise la moins chère a été retenue ; il s'agit de la même entreprise qui réalisera les travaux d'entretien sur la route.

En parallèle, une demande de subvention a été transmise au canton afin qu'il prenne en charge 50 % des frais.

Discussion au sein de la commission

Lors de la réunion de la commission, plusieurs points clés ont été abordés concernant le projet de rénovation et d'élargissement du trottoir sur l'Avenue du Bussy (RC535).

Tout d'abord, la question des coûts d'installation de chantier a été discutée. Les membres de la commission ont exprimé une certaine surprise quant à leur niveau, compte tenu du fait que les travaux de rénovation du trottoir sont réalisés en coordination avec les travaux routiers entrepris par la DGMR. On pourrait raisonnablement s'attendre à une réduction des coûts grâce à cette synergie, mais les offres reçues par la Municipalité montrent que les coûts d'installation restent élevés et similaires parmi les soumissionnaires.

Un autre aspect était l'opportunité que représente ce projet en tant que carte de visite pour l'école Agrilogie Grange-Verney. La modernisation du trottoir est perçue comme une amélioration significative de l'accès et de la sécurité pour les futurs étudiants et visiteurs de cette institution. Cela contribue à l'image de la commune et représente un atout lors du développement futur de l'école.

Enfin, il a été unanimement reconnu que le trottoir actuel est très étroit et peu pratique, particulièrement lors des périodes hivernales. Cette situation compromet tant la sécurité des piétons que l'efficacité de l'entretien, notamment le déneigement. L'élargissement à une largeur conforme aux normes actuelles vise à remédier à ces problèmes, facilitant ainsi un entretien approprié et sécurisé par les services municipaux.

En conclusion, la commission a estimé que malgré les coûts associés, les bénéfices et la nécessité de ces travaux justifient pleinement leur réalisation.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 77/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 80'000.—, à déduire toute aide et subvention éventuelle, pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy(RC535),**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 8 juin 2025

Ivo Domingues, rapporteur

